



WWW.ANFH.FR

COMMUNIQUE DE PRESSE

Contacts presse :
The Desk - Laurence de la Touche
T. 01 49 24 58 43
l.delatouche@thedesk.fr

A Paris,
20/06/2011

ANFH
265, rue de Charenton
75012 Paris
Tél. : 01 44 75 12 95

ANFH - Souhila Aouak
T. 01 44 75 68 69
s.aouak@anhf.fr

Rapport d'activité 2011

Plus de services offerts, plus de formations financées !

L'assemblée générale de l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH), OPCA de la Fonction Publique Hospitalière, publie aujourd'hui son rapport d'activité 2011. Présentation des temps forts et des avancées majeures initiées en 2011 pour proposer une offre de services adaptée aux enjeux RH des établissements hospitaliers.

Les chiffres clés

- En 2011, **31 nouvelles structures totalisant plus de 13 000 agents** ont fait le choix d'adhérer à l'ANFH. Ainsi, **93,9%** des établissements publics de santé sont adhérents de l'ANFH en 2011 (vs 93,2% en 2010), soit **2 343 établissements et 873 129 agents**.
- **697 867 K€** ont été collectés par l'ANFH (vs 680 M€ en 2010, soit **+2,6%**), dont :
 - 482 557 K€ collectés au titre du 2,1% - plan de formation,
 - 161 171 K€ au titre du 0,6% - FMEP,
 - 53 713 K€ au titre du 0,2% - CFP/VAE/BC,
 - 427 K€ au titre de la formation des salariés handicapés pris en charge par les ESAT.
- **56,9%** des agents des établissements adhérents ont eu accès à la formation en 2011.
- **Plus de 882 318 départs en formation (+ 5,2% par rapport à 2010)** ont été financés dans le cadre du plan de formation en 2011 dont :

- 18 651 départs en études promotionnelles (vs 14734 en 2010),
 - 3 931 agents en cours de **Congé de Formation Professionnelle**, CFP (vs 3758 en 2010),
 - 1090 agents en cours de VAE (vs 1192 en 2010),
 - 3 005 agents ayant bénéficié du financement de leur bilan de compétences (vs 2784 en 2010).
- 8,4 M€ de financements externes, issus notamment de partenariats (+ 27 % par rapport à 2010)
 - Le nouveau site internet de l'ANFH a généré 200 000 visites, 1 500 utilisateurs de l'espace personnel.

Les faits marquants

Les avancées majeures du projet stratégique 2008-2011

- Un accès plus large aux **études promotionnelles** ;
- Une **meilleure lisibilité et une extension de l'offre de services** : accompagnement à la FPTLV et à la GPMC, nouvelles fonctionnalités et déploiement accéléré de Gesform, ingénierie financière, professionnalisation de l'information et de la communication.
- Développement des **partenariats nationaux et régionaux** pour répondre au mieux aux besoins des établissements. Ainsi l'ANFH et l'UNIFAF qui ont mené en 2011 des actions conjointes, comme par exemple la signature d'une convention de coopération en Basse-Normandie et en Ile de France. De même, le partenariat noué avec le **FIPHFP** a connu un fort développement.
- Intégration d'une **démarche qualité** avec un travail sur les processus ANFH et la mesure de la satisfaction des adhérents.
- **Déploiement des outils** mis à disposition des adhérents ANFH : guide apprentissage, guide GPMC, nouveau site Internet de l'ANFH, 727 établissements équipés du logiciel Gesform et 400 équipés de Gesplan.

5 projets phares en 2011 :

- Les délégations régionales ont déployé le **dispositif d'accompagnement à la GPMC**, initié au niveau national. Ainsi en 2011, 19 délégations régionales ont proposé à leurs adhérents une journée sur la démarche de GPMC : **19 journées d'information, 2 500 participants**.
- Expérimentation de l'**apprentissage** dans la FPH sur la période 2010/2012 afin de le faire connaître, de faciliter son financement et sa mise en œuvre. Près de 200 contrats d'apprentissage ont été signés dans le cadre de cette expérimentation, portant sur différentes familles de métiers.
- Appui aux établissements sur les problématiques de **handicap**.
- **Mobilisation sur la recherche de financements externes** : financements européens, partenariats engagés avec des conseils régionaux, ARS et autres partenaires régionaux,...



- Préparation de la mise en œuvre du DPC.

Le rapport d'activité 2011 est disponible sur : www.anfh.fr

L'ANFH en bref - www.anfh.fr

OPCA de la fonction publique hospitalière, l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) est agréée par le ministère de la santé et des sports pour collecter et gérer les fonds consacrés au financement du plan de formation (2,1% de la masse salariale), des Congé de formation professionnelle (CFP), congé pour VAE et congé pour bilan de compétences (0,2% de la masse salariale), des études promotionnelles (0,6% depuis 2009) et à la formation professionnelle des travailleurs handicapés pris en charge par les ESAT (4,8%).

En complément de la gestion des fonds, l'ANFH propose à ses adhérents un ensemble de services visant à les accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers : veille, information, offre de formation, outils méthodologiques, supports de communication...

Animés par trois valeurs structurantes -paritarisme, solidarité et proximité- plus de 1000 administrateurs bénévoles et 26 délégations régionales œuvrent depuis 1974 pour l'égalité d'accès à la formation continue et le développement des compétences des agents employés par les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics, soit plus de 800 000 personnes.